

M. WINCH: L'amendement n'est pas dans les règles parce qu'il est contraire à la motion originale.

M. CHURCHILL: Il est exactement l'opposé.

Le PRÉSIDENT: Je demanderai au Comité d'être de nouveau indulgent et de me permettre de revenir sur ce que je viens de dire. Je me demande si les personnes qui ont présenté des motions et des amendements consentiraient à retirer leurs motions et leurs amendements de façon à permettre au Comité de poursuivre son travail avec les avis que je viens de mentionner.

M. WINCH: Je préfère retirer ma motion si vous passez à l'ordre du jour du Comité.

Le PRÉSIDENT: Si nous suivons tel quel l'ordre du jour du Comité?

M. WINCH: Oui.

Le PRÉSIDENT: Avec l'entente que M. Gorman nous fournisse aussitôt que possible une traduction française des notes qu'il a présentées. Est-ce que cela vous est acceptable, M. Winch?

Des VOIX: D'accord.

Le PRÉSIDENT: Alors, messieurs, nous commençons. Monsieur Gorman, voudriez-vous commenter votre pétition?

M. Gregory GORMAN (*agent parlementaire de la Compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien*): Oui, monsieur le président. Merci. L'objet du bill est d'accorder à la Compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien l'autorisation de construire un embranchement devant desservir une usine de la *Canadian Superior Oil Company* qui produira du soufre à partir du gaz brut, dans le voisinage de Didsbury (Alberta). Il est nécessaire, bien entendu, de nous adresser au Parlement pour obtenir cette autorisation, parce que cet embranchement, d'une longueur de 16 milles, aura plus que les 6 milles permis sans l'autorisation du Parlement. Le retard apporté à la présentation de ce bill devant le Parlement est dû aux pourparlers qui étaient en cours entre le chemin de fer et la compagnie, ces pourparlers ne s'étant pas terminés avant l'expiration du délai fixé pour la production des pétitions. La pétition a été produite depuis longtemps et le bill a maintenant subi la troisième lecture au Sénat et sera prêt à passer devant la Chambre si votre comité approuve la réception de la pétition. On peut dire que la construction de cette ligne est très urgente parce qu'elle est nécessaire à la desserte de cette nouvelle industrie; bien entendu, la saison actuelle est propice à la construction et on a l'espoir que le bill sera adopté par le Parlement assez tôt pour permettre la construction de cette ligne cet été. Il y aurait danger, je crois, si le bill était reporté après l'intersession d'été, qu'il ne soit pas adopté à temps pour permettre la construction de la ligne avant l'an prochain, ce qui créerait de grandes difficultés, en particulier à la compagnie que cette ligne desservira.

M. WINCH: Si je puis trouver quelqu'un pour m'appuyer, je propose de laisser passer ce bill S-34, de le recommander à la Chambre des communes et d'imposer toute l'amende pour déposition tardive.

M. CARON: Toute l'amende?

M. WINCH: Oui, pour déposition tardive, et que le bill...

M. CARON: Mais, elle devrait lui être imposée.